



SAINT HILAIRE DE VILLEFRANCHE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
D2022_09_06**

Date de convocation :

12 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Hilaire-de-Villefranche, étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation en date du 12 septembre 2022., sous la présidence de Monsieur Didier BASCLE, Maire de la Commune de Saint-Hilaire-de-Villefranche,

PRÉSENTS : M. BASCLE Didier, Mme ETOURNEAU Corinne, M. LECLANCHE Christian, Mme CABAUP Christine, M. NICOLEAU Benjamin, M. MARIE Jean-Michel, M. GUIBERTEAU Jean-Pierre, Mme LOIZEAU Patricia, Mme ROUX Sylvie, Mme BEAU Christine, M. MICHAUD Fabrice, Mme PERROGON Vivianne, Mme SEYNAT Sonia.

ABSENTS EXCUSES :

Mme GEAY Valérie a donné pouvoir à M. MICHAUD Fabrice
M. CORDEAU Pascal a donné pouvoir à M. FILLON Nicolas, M. FILLON Nicolas, Mme ECOTIERE Jeannik, M. RIVERO-GOMEZ Pascal, M. ZIMMERMANN Christopher

A été nommé secrétaire de séance : M. LECLANCHE Christian

**OBJET : APPROBATION DE LA CONVENTION FINANCIERE RELATIVE A LA
MISE EN PLACE D'UN ACCOMPAGNATEUR DANS LE BUS LIGNE 2415-2420.**

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'une subvention forfaitaire est allouée aux collectivités recrutant un accompagnateur dans le bus pour les élèves de maternelle.

La mairie ayant recruté un accompagnateur, le maire vous invite à approuver la convention (Annexe) pour prétendre à cette subvention.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

APPROUVE, la convention présentée en annexe.

AUTORISE, monsieur le maire à signer cette convention.

Fait à SAINT HILAIRE DE VILLEFRANCHE

Le 22 septembre 2022

Le maire,

*Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours
pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Poitiers
dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception
par le représentant de l'Etat et sa publication.*

Le maire,

Didier BASCLE

Le secrétaire de séance

Christian LECLANCHE